

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIENVILLE

0-0-0

Séance du 16 décembre 2024

Date convocation : le 10 décembre 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, le SEIZE D2CEMBRE deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick LEROUX.

- Nombre de membres afférents au Conseil Municipal. : 11
- Nombre de membres en activité : 11
- Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9

Présents : MM. Patrick LEROUX, Philippe QUILLET, Guy DUFOSSÉ, Christophe DEMANGEOT, Marcel HECQUET et MMES. Pascale BONHOMME, Pascale CORBIER, Muriel DOUBET,

Absents excusés : MME Catherine TAVARES

M Rachid KALAI qui a donné pouvoir à M Patrick LEROUX

M Sébastien CARRARA

Absents :

Secrétaire de séance : MME Muriel DOUBET.

DÉLIBÉRATION N°24-2024 : Adhésion de la Commune de Bienville au CSI

**Centre de Supervision Intercommunal (CSI) - Avenant à la convention d'adhésion - Adhésion des communes d'Armancourt, Béthisy-Saint-Pierre, Bienville, Janville, Jonquières et Saint-Sauveur**

Les communes ayant adhéré au Centre de Supervision Intercommunal (CSI) sont à ce jour les suivantes :

- Choisy-au-Bac,
- Clairoix,
- Compiègne,
- Jaux,
- Lachelle,
- La Croix-Saint-Ouen,
- Margny-lès-Compiègne,
- Saint-Jean-aux-Bois.

Six communes de l'ARC (Armancourt, Béthisy-Saint-Pierre, Bienville, Janville, Jonquières, Saint-Sauveur) ont souhaité rejoindre ce service mutualisé au 1er juillet 2024.

Ces adhésions font évoluer la répartition des charges entre les adhérents. Il est donc nécessaire de modifier l'article 3 de la convention initiale par avenant.

Au 1er janvier 2025, selon le montant des charges et le nombre de caméras installées estimé, la simulation de refacturation du second semestre 2024 serait la suivante :

COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS POPULATION MUNICIPALE (INSEE JANVIER)	NOMBRE DE CAMERAS ESTIME (VOIE PUBLIQUE)	VENTILATION ESTIME %	COUT SEMESTRIEL ESTIME
ARMANCOURT	535	9	0,32 %	1 617,04€
BETHISY-SAINT-PIERRE	3 135	29	2,40 %	12 217,54€
BIENVILLE	4 53	12	0,31 %	1 569,89€
CHOISY-AU-BAC	3 322	20	2,06 %	10 487,75€
CLAIROIX	2 232	45	2,10 %	10 683,13€
COMPIEGNE	40 394	123	20,49 %	104 235,50€
JANVILLE	641	13	0,40 %	2 039,02€
JAUX	2 264	18	1,38 %	7 035,65€
JONQUIERES	596	9	0,34 %	1 754,39€
LACHELLE	793	9	0,43 %	2 197,95€
LA CROIX-SAINT-OUEN	4 978	58	4,35 %	22 138,45€
MARGNY-LES-COMPIEGNE	8 716	26	4,28 %	21 767,99€
SAINT-JEAN-AUX-BOIS	332	8	0,22 %	1 114,14€
SAINT-SAUVEUR	1 743	8	0,91 %	4 611,26€

Il est proposé de formaliser ces adhésions dans le cadre d'un avenant n°1 à la convention d'adhésion au CSI entre l'ARC et les communes adhérentes, annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M Patrick LEROUX ,Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 20 novembre 2014 portant sur la création du CSI,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 15 décembre 2021 renouvelant la convention initiale pour une durée de cinq ans à partir du 1er janvier 2022, annexée à la présente délibération,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 11 juillet 2024, relatif à l'adhésion au CSI des communes d'Armancourt, Béthisy-Saint-Pierre, Bienville, Janville, Jonquières et Saint-Sauveur

Vu le souhait des communes d'Armancourt, Béthisy-Saint-Pierre, Bienville, Janville, Jonquières et Saint-Sauveur d'adhérer au CSI,

Et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'adhésion de la commune de Bienville au CSI à l'unanimité soit 9 voix

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le



ID: 060-216000703-20241216-24D2024-DE au

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants  
CSI entre l'ARC et ses communes membres,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes afférents à la  
convention d'adhésion au CSI et ses avenants.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.  
Patrick LEROUX



Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le



ID : 060-216000703-20241216-24D2024-DE